

LE 28 SEPTEMBRE 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)
MM. Robert Charron
François Bélanger
Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

777-09-2020 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 septembre 2020, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

8. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15636) (PAU-2020-30 à PAU-2020-32)
21. Demande auprès de la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord relativement à la sécurité des usagers de la piste cyclable. (X3 215 U4 N12530)

M. LE CONSEILLER MICHEL LAUZON DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES :

11. Acquisition d'une servitude permanente pour la réalisation d'une piste cyclable sur une partie du lot 4 303 704, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Placements Crémazie inc. ». (X3 215 S14 N14920 #109785)

778-09-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 16615, rue du Jade (lot 4 702 154), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il fut possible pour les intéressés de transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 91-08-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-050 formulée le 1^{er} juillet 2020, par « Valérie Chartier et Steve Charlebois », ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un bâtiment complémentaire de type « pool house » ayant une superficie de 28,99 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise une superficie maximale de 10 mètres carrés;
- la construction d'un bâtiment complémentaire de type « pool house » ayant une hauteur de 4,49 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise une hauteur maximale de 3,5 mètres;
- l'implantation d'un foyer extérieur adjacent au « pool house », alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise un foyer extérieur à une distance minimale de 4 mètres d'un bâtiment accessoire,

le tout tel qu'il appert au plan d'aménagement numéro 19-AP-0069, effectué par Marc-André Gauthier, le 6 février 2020, pour la propriété sise au 16615, rue du Jade (lot 4 702 154), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

779-09-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 11391, côte des Bouchard (lots 1 849 490 et 2 521 440, en devenir 6 388 245), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il fut possible pour les intéressés de transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 92-08-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-054 formulée le 15 juillet 2020, par « Carmen Gauthier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une largeur de 30,67 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet de lotissement minute 11451, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 9 juillet 2020, alors que le Règlement de lotissement numéro U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi, pour la propriété sise au 11391, côte des Bouchard (lots 1 849 490 et 2 521 440, en devenir 6 388 245), dans le secteur de Saint-Augustin.

780-09-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 11391, côte des Bouchard (lots 1 849 490 et 2 521 440, en devenir 6 388 246), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il fut possible pour les intéressés de transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 93-08-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-055, formulée le 15 juillet 2020, par « Carmen Gauthier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une largeur de 30,67 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet de lotissement minute 11451, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 9 juillet 2020, alors que le Règlement de lotissement numéro U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi, pour la propriété sise au 11391, côte des Bouchard (lots 1 849 490 et 2 521 440, en devenir 6 388 246), dans le secteur de Saint-Augustin.

781-09-2020 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 septembre 2020, tel que présenté.

782-09-2020 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 10 au 23 septembre 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 15 au 23 septembre 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 15 au 28 septembre 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>7 992 660,50 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>2 011 549,97 \$</u>
• TOTAL.....	<u>10 004 210,47 \$</u>

783-09-2020 Demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD – Phase III. (G5 500 N11159)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dispose d'un programme d'aide financière concernant la conception de l'aménagement des aires TOD - Phase III;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite notamment bonifier le réseau de la place publique ainsi que le réseau de transport actif de la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir du financement pour la réalisation d'une étude de design qui permettra à la Ville de se doter d'outils d'analyse de projet afin d'assurer le respect des objectifs du PPU, tout en ayant une bonne intégration urbaine des projets de hautes densités, le tout par la réalisation, entre autre, d'un plan concept d'un réseau de places publiques et de transport actif et de propositions architecturales pour les nouveaux bâtiments ainsi qu'une continuité visuelle entre le secteur public et le secteur privé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme à déposer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, une demande d'aide financière d'un montant de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD - Phase III et d'études pour la bonification de la planification de l'aire TOD et à signer tout document relatif à la présente demande.

784-09-2020	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue du Tisserand, secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « Consultant Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Le Boisé Laurier inc. » par la résolution numéro 284-04-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Les Constructions CJRB inc. ». **(X3 S11 N15464)**

785-09-2020	Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, du lot 6 204 496 (rue du Tisserand), ainsi qu'à titre de bassin de rétention du lot 6 204 495, dans le secteur de Saint-Canut, de « Le Boisé Laurier inc. ». (X3 100 N15464 #109775)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Le Boisé Laurier inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, les lots suivants, dans le secteur de Saint-Canut :

- **à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant**, le lot 6 204 496 (rue du Tisserand); (X3 100 N15464 #109775)
- **à titre de bassin de rétention**, le lot 6 204 495. (X3 100 N15464 #109775)

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

M. LE CONSEILLER MICHEL LAUZON DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 786-09-2020), COMPTE TENU D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES :

786-09-2020	Acquisition d'une servitude permanente pour la réalisation d'une piste cyclable sur une partie du lot 4 303 704, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Placements Crémazie inc. ». (X3 215 S14 N14920 #109785)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Placements Crémazie inc. » une servitude permanente pour une piste cyclable, sur une partie du lot 4 303 704, d'une superficie approximative de 73,63 m², pour le prix de 8 468,19 \$, le tout aux conditions énoncées à l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ou de toute entente substantiellement conforme.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

M. LE CONSEILLER MICHEL LAUZON S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

787-09-2020	Échange de terrains, soit une partie du lot 2 654 310 appartenant à « C J M R Boulich inc. », contre une partie du lot 3 359 836 appartenant à la Ville de Mirabel, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N14962 #109788 et G7 410 N14962 #109787)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser un échange de terrain à des fins de piste cyclables, soit que « C J M R Boulich inc. » cède à la Ville de Mirabel une partie du lot 2 654 310 en échange duquel la Ville de Mirabel cède à « C J M R Boulich inc. » une partie du lot 3 359 836, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues à l'entente d'échange de terrains, datée du 17 septembre 2020, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ou de toute entente substantiellement conforme.

Tous les frais afférents à l'échange et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater le notaire Me Pierre Chartrand pour préparer l'acte d'échange et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'échange et les autres documents nécessaires.

788-09-2020	Signature d'un bail avec l'Aéroport de Montréal relativement à l'installation de puits d'observation, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X4 213 102 U4 N3949 #109768)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un bail avec l'Aéroport de Montréal relativement à l'installation de puits d'observation, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel qu'il appert d'un projet de bail préparé en date du 28 septembre 2020 ou de tout projet de bail substantiellement conforme au présent projet.

789-09-2020	Exploitation de boutiques de sports dans les arénas et fermeture des boutiques. (G7 411 N5166, N7787 et N14368)
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19 et l'utilisation restreinte des arénas par les usagers;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, l'exploitation des boutiques de sports dans les arénas n'est pas viable;

CONSIDÉRANT QUE les locataires des boutiques de sports dans les arénas demandent qu'ils puissent procéder à la fermeture des boutiques jusqu'à ce que les activités reprennent sur une base régulière et habituelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la fermeture des boutiques de sports dans les arénas et de suspendre les paiements de loyer prévus au bail concernant l'exploitation de ces boutiques jusqu'au retour des activités selon le mode de fonctionnement habituel d'avant la pandémie, le tout rétroactivement à la date de fermeture des boutiques de sports.

790-09-2020	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin de réduire la limite de vitesse à 40 km/h sur une partie du rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine, et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2421)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin de réduire la limite de vitesse à 40 km/h sur une partie du rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

791-09-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement de zonage U-2300 afin de prévoir que les travaux de déblai peuvent être effectués que pour ce qui est nécessaire, soit dans le cadre de la construction d'un bâtiment, pour valoriser le sol afin d'en permettre l'agriculture lorsque autorisée préalablement par la CPTAQ ou pour la construction de l'assise d'un chemin agricole jusqu'à un maximum de 1 mètre de profondeur par rapport au sol avant lesdits travaux. (G8 400) (U-2413)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 afin de prévoir que les travaux de déblai peuvent être effectués que pour ce qui est nécessaire, soit dans le cadre de la construction d'un bâtiment, pour valoriser le sol afin d'en permettre l'agriculture lorsque autorisée préalablement par la CPTAQ ou pour la construction de l'assise d'un chemin agricole jusqu'à un maximum de 1 mètre de profondeur par rapport au sol avant lesdits travaux.

Il est entendu que l'avis de motion prolonge l'effet de gel jusqu'à ce que le conseil se prononce par règlement conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

792-09-2020 Retrait du Règlement numéro 2397 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2397 a fait l'objet d'une procédure d'enregistrement (registre);

CONSIDÉRANT QUE 13 demandes valides ont été reçues à la municipalité, le nombre de demande exigé pour demander un scrutin référendaire étant de 9;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre le processus d'adoption du règlement, le conseil doit procéder à un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans ces circonstances, ne désire pas poursuivre le processus d'adoption du règlement;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De retirer le Règlement numéro 2397 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

793-09-2020 Renouvellement de mandat au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM). (G3 300 U2 N7529)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur le maire Jean Bouchard au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain se terminera le 8 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le mandat des administrateurs du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux (2) fois à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Jean Bouchard désire renouveler son mandat pour une deuxième fois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De désigner monsieur le maire Jean Bouchard pour siéger au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, le tout dans le cadre du renouvellement de son mandat.

794-09-2020 Nomination au sein du Comité des célébrations du 50^e anniversaire. (G3 216 102 U5 N15548 et G3 300 U2 N7529)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer madame la conseillère Francine Charles, à titre de membre, sur le Comité des célébrations du 50^e anniversaire de la Ville de Mirabel, en remplacement de madame la conseillère Guylaine Coursol.

795-09-2020 Appui à l'espace d'accélération et de croissance régionale « Connexion Laurentides » et renouvellement de mandat. (G3 316 N15638)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec continue et favorise le déploiement des espaces régionaux d'accélération et de croissance à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC de la région des Laurentides appuie le projet et que, dans le cadre de sa nouvelle gouvernance, un poste au conseil d'administration de Connexion Laurentides est dédié à un représentant du sud de ladite région;

CONSIDÉRANT QUE l'appui des directions générales des MRC Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes a été donné au directeur de Mirabel économique de les représenter pour les deux prochaines années;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'appuyer le projet espace d'accélération et de croissance régionale « Connexion Laurentides ».

De renouveler le mandat du directeur de Mirabel économique à titre d'administrateur de l'organisme « Connexion Laurentides » pour un mandat de deux (2) ans.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 25 septembre 2020; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2020-09-18 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2397 « Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins ». (G8 400)

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, informent les citoyens des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions écrite.

796-09-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière